

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 7
Date de la convocation : 13 novembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX NEUF NOVEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE .

Pouvoirs :

M. Thierry DAYRE, pouvoir à M. Pierre COMBES
M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Roger VIARSAC
Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à Mme Marie-Christine LAURENT
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à Mme Marilyn FLAMAIN
Mme Martine BERTHE, pouvoir à Mme Aurore AMOURDEDIEU
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
M. Virgile VAN ZELE, pouvoir à Mme Odile PILOZ

Excusés : M. Yves RINCK – Mme Nadia MACIPÉ

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Pascal LANTHEAUME

2025 - 11 - 103 / AFFAIRES FINANCIERES
SUBVENTIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE
Approbation d'une convention pour le versement d'un Fonds de Concours : Travaux Voirie 2025

RAPPORTEUR : Monsieur Roger VIARSAC

Considérant l'arrêté N°2016319-0012 signé par le Préfet de la DROME en date du 14 Novembre 2016 portant sur la constitution de la Communauté de Communes des BaronnieS en Drôme Provençale,

Considérant que le Conseil de Communauté du 9 mai 2017 a approuvé, à la majorité d'exercer au titre des compétences optionnelles, la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie »,

Considérant la délibération du 29 mai 2017, approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal, relative au transfert des compétences optionnelles à la CCBDP,

Il est proposé de recourir à la signature d'une Convention de Fonds de Concours afin d'assurer, conjointement avec la CCBDP, le financement des travaux de voirie sur le territoire de la Commune de NYONS hors agglomération.

Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Sur un montant total de dépenses de 86 775.16 € H.T., le montant du fonds de concours proposé sera de 12 000 € pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** cette convention pour le versement d'un fonds de concours de 12 000 € pour l'exercice 2025.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer.

Pascal LANTHEAUME
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

